

Edition d'Octobre 2013 – N°12

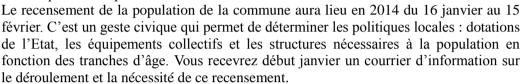
Mot du Maire



Madame, Monsieur,

Nous sortons à peine des vendanges, les fêtes de la Toussaint arrivent et nous serons bientôt en fin d'année.

Les travaux dans la commune continuent à un rythme soutenu, et toute l'équipe municipale est mobilisée pour que les chantiers arrivent à leur terme avant la fin du mandat pour ceux qui ont eu un commencement d'exécution.



Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouvel exemplaire des Echos de Saint-Myon. Jean Pierre MUSELIER



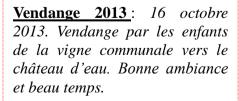
L'ANIMATION

Accueil de la Chorale Anglaise Nottingham Choir and **Friends**: 3 aout 2013, accueil des choristes par les familles saint-myonnaises et membres du club d'anglais, messe et concert à Saint-Myon suivi d'un repas très convivial.





Ramassage des noix : septembre – octobre 2013. Ramassage des noix par le Comité des Fêtes et les bénévoles disponibles, en prévision de la fête de la Noix qui aura lieu le 29 mai 2014, jour de l'Ascension. Le Comité renouvelle son appel à dons ou achats de noix.





Téléthon 2013: une collecte des bouchons sera organisée par les tracteurs de la Limagne. Pensez à les garder!



Activités loisirs : La saison 2013/2014 est repartie pour les activités de loisirs : - la dance country : lundi et mardi de 18h à 20h.

- les archers ont repris en salle pour la saison hivernale, salle polyvalente de Davayat : enfants mercredi et samedi 14h-17h30, adultes mardi au samedi à partir de 17h30
- le club loisir ensemble : les adhérents se retrouvent les vendredis de 14h30 à 18h pour un après-midi jeux et les lundis à partir de 14h30 pour des activités

Gymnastique: le groupe de gymnastique volontaire a repris ses activités. Pour l'instant, il se stabilise à 11 participants. Pour information, c'est le mercredi à la salle polyvalente de 18h à 19h. La participation aux frais est de 20 € par trimestre.



TRAVAUX

Aménagement de l'Aire de Jeux pour enfants :

Une aire de jeux va être mise en place prochainement pour les enfants de 2 à 12 ans espace Palpacuer en face de la salle polyvalente (portique, balançoire,



Aménagement de la nouvelle salle de conseil: La commune a engagé les travaux pour l'ouverture d'une nouvelle salle pour les réunions officielles, les conseils municipaux, les mariages, afin de répondre aux exigences d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Elle sera au rez-de-chaussée dans le garage municipal contigu à la mairie. Suite à un appel d'offre, le cabinet VERT TIGES Architectures a été retenu parmi une dizaine de bureaux ayant candidaté. Les premières esquisses ont été envoyées en mairie et ont permis de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme.



Nettoyage de la Mare de Parret: On se demande toujours qui l'emportera de la vigueur des plants qui l'envahissent et de la poignée de volontaires qui veulent la conserver. Mais la mare des Chavades a vu ce samedi 5 octobre une armée courageuse s'attaquer au problème. Une douzaine de compatriotes a participé à l'opération, bien secondée par quatre bénévoles du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne. Plus d'une remorque a été extraite et il resterait encore à faire. Un certain nombre de saules marsaults ont aussi été éliminés pour moins de ponction et plus de vision. Un bon casse-croûte a rassemblé tous les intervenants.

Civisme : piqure de rappel urgente :

- Dégradations constatées : depuis plusieurs mois, vandalisme du matériel et des locaux communaux.
- <u>Déjections d'animaux</u>: pensez aux piétons, aux visiteurs qui utilisent la salle des fêtes, et aux enfants qui jouent à l'air de jeux. Vous venez sur l'espace public car vous ne voulez pas de déjections chez vous, ce n'est pas plus agréable pour les autres!!! Seriez-vous contents si votre voisin laissait son animal crotter devant votre porte? Pensez à ramasser et à mettre à la poubelle.
- Les possesseurs d'animaux doivent prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage : tenir en laisse pour éviter divagation et morsures.
- <u>Stationnement gênant et dangereux, vitesse excessive</u>: pensons à nos enfants et soyons compréhensifs avec nos voisins, cela ne coute rien et rend la vie tellement plus agréable!!
- <u>Tonte du gazon</u>: merci de respecter la réglementation: par arrêté préfectoral du 26 juillet 1994: les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que:

Les jours ouvrables **de 8h00 à 20h00** Les samedis de **9h00 à 19h00** Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**



Pour toutes ces incivilités, la collectivité et vos voisins peuvent porter plainte.



Améliorons nos comportements!

Il n'y a que les imbéciles qui sont incapables de changements.

nous faisons donc appel à votre courtoisie et à votre respect du bien commun.